

Violences intra-familiales

- Amarehoun Lamia
- Shakesmiller Adrien
- Ghanem Rime
- Ballo Kadiatou
- Ngongue Félicite
- Nanthakamur Sankavy
- Nicolas Méliza

Réferente : Dr. LASNE Laëtitia



Sommaire:



I - Violences et personnes âgées

II - Statistiques

III - Conséquences

IV - Législation autour de ces violences

V- Comment y remédier?

I - Violences & personnes âgées

Qu'est-ce que la maltraitance ?

Selon l'OMS, en 2002 : « La maltraitance est un acte commis ou omis, auquel cas on parle habituellement de “négligence”, qu'elle soit intentionnelle ou involontaire. La maltraitance peut être physique ou psychologique, avec des agressions verbales notamment.»



Qu'est-ce qu'une personne âgée?

Selon l'OMS

Types de violences

```
graph TD; A[Types de violences] --> B[Verbales]; A --> C[Sexuelles]; A --> D[Administratives]; A --> E[Physiques]; A --> F[psychologiques]; G[Financières] --> A;
```

Verbales

Sexuelles

Administratives

Financières

Physiques

psychologiques

II - Statistiques

Statistiques:

- OMS —> Échelle mondiale
- INSEE —> Échelle Nationale (France)
- Service Médico Judiciaire de Bondy —> Échelle régionale IDF

1) Échelle mondiale : OMS

1/6 des personnes âgées de plus de 60 ans ont déjà été confrontés à :

- Une maltraitance psychologique
- Une maltraitance financière
- Une négligence
- D'abus physiques
- D'abus sexuels



→ 52 études

→ 28 pays

→ différentes régions

Dont 12 pays à revenus faible ou intermédiaire

publiée dans Lancet Global Health

2) Échelle nationale / France : INSEE

	Victimes enregistrées par les services de sécurité	Part des victimes pour 100 habitants (en %)		
0-4 ans	14 500	0,4		
5-9 ans	24 600	0,6		
10-14 ans	69 500	1,7		
15-19 ans	178 600	4,3		
20-24 ans	296 800	7,9		
25-29 ans	312 500	8,4		
30-34 ans	305 200	7,5		
35-39 ans	289 000	6,8		
40-44 ans	266 500	6,5		
45-49 ans	261 000	5,8		
50-54 ans	215 900	4,9		
55-59 ans	178 100	4,1		
60-64 ans	141 000	3,4		
65-69 ans	117 400	3,0		
70-74 ans	96 800	2,8		
75-79 ans	60 600	2,7		
80 ans ou plus	91 800	2,2		
Total	2 919 800			
Total 60 ans et plus	507 600			
Proportion des 60 ans et plus	17%			

Observation : *Nous constatons que la part des personnes âgées de 60 ans et plus subissant des violences par les services de sécurité représente 17% de la population.*

3) Échelle régionale : Service Médico Judiciaire de Bondy / IDF

	Nombre Victimes	Age moyen	Répartition	ITT %
			<u>homme/femme</u>	
<u>Agression sexuelle</u>	9	72	8 F/9 1H/9	8
<u>Accident de la voie publique</u>	52	69	24F/52 28H/52	33
<u>Coup et blessure volontaire</u>	265	68	121F/265 144 H/ 265	11

Observation : *La majorité des victimes d'agressions sexuelles sont des femmes contrairement aux autres violences faites aux personnes âgées ici.*

ITT : Incapacité totale de travail

Violences intrafamiliales physiques et sexuelles en France :

En 2019, 44% des violences étaient au sein d'une même famille.

=> Représente 160 000 victimes

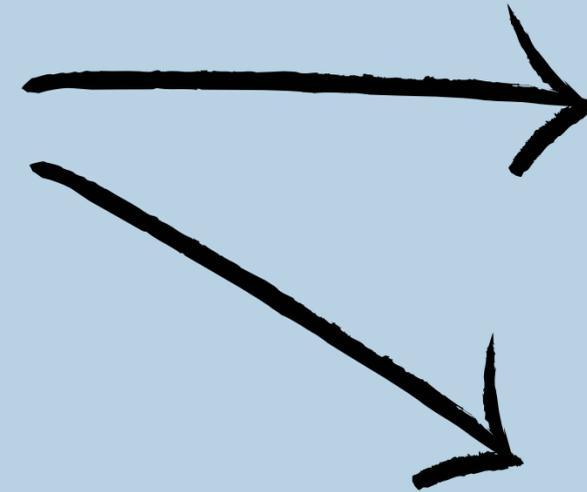


119 000 majeurs

41 000 mineurs

Grenelle 2019

**Augmentation des plaintes de
14%**



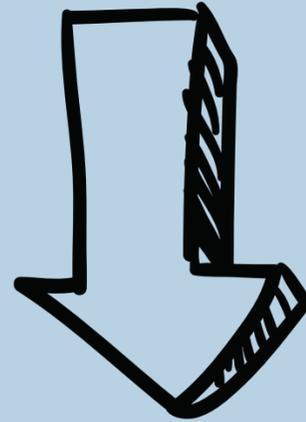
+13% majeure

+ 15% mineurs

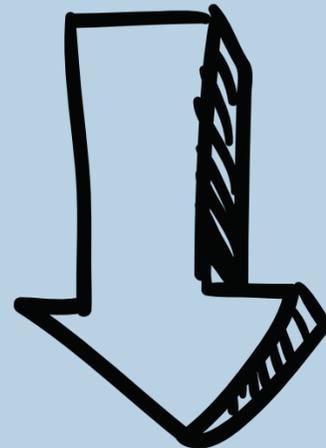


**Cependant + 10% de violences intra familiales
en 2020 lors du 1er confinement**

7 violences sur 10 sont conjugales

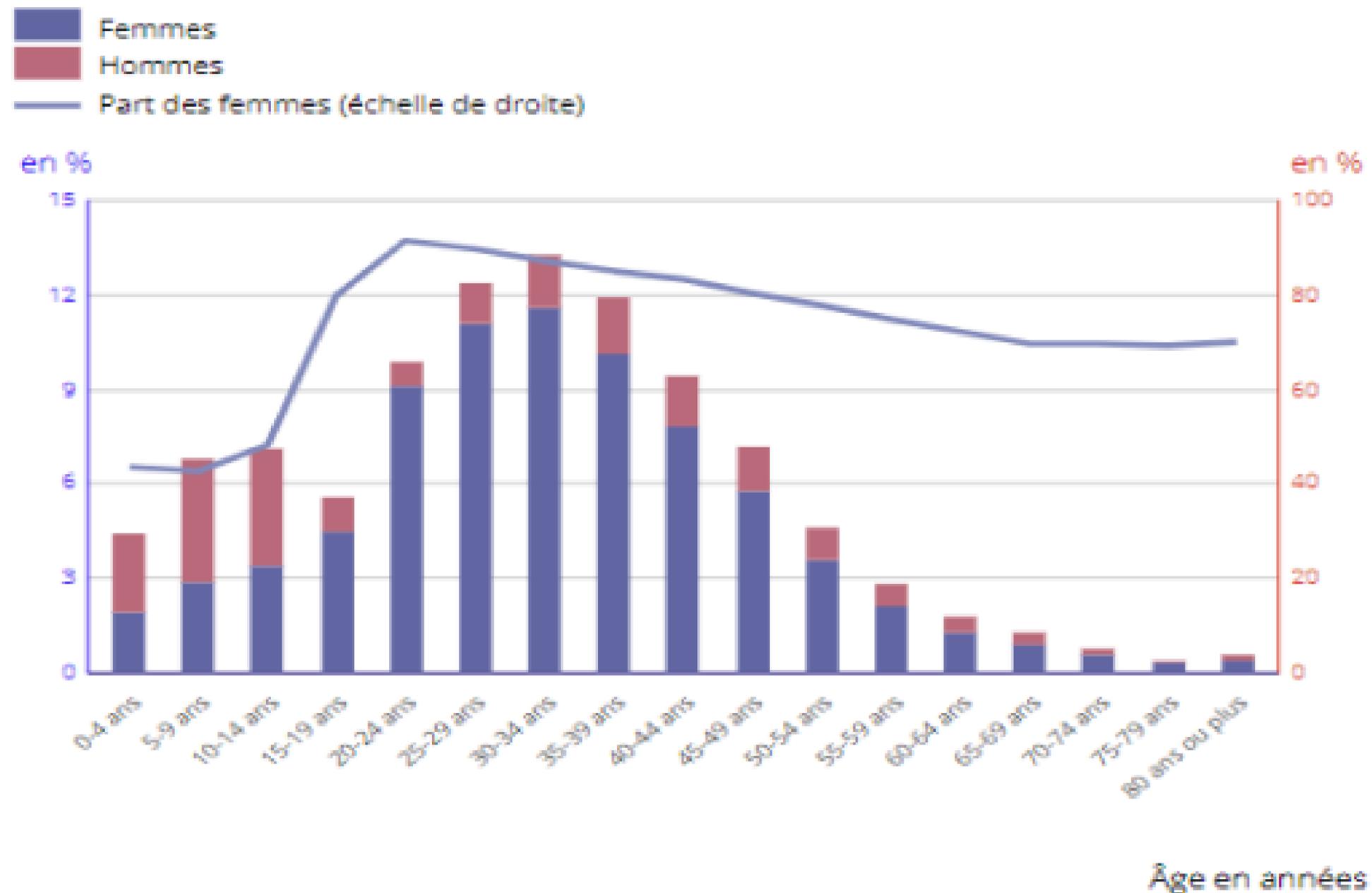


Principalement physiques



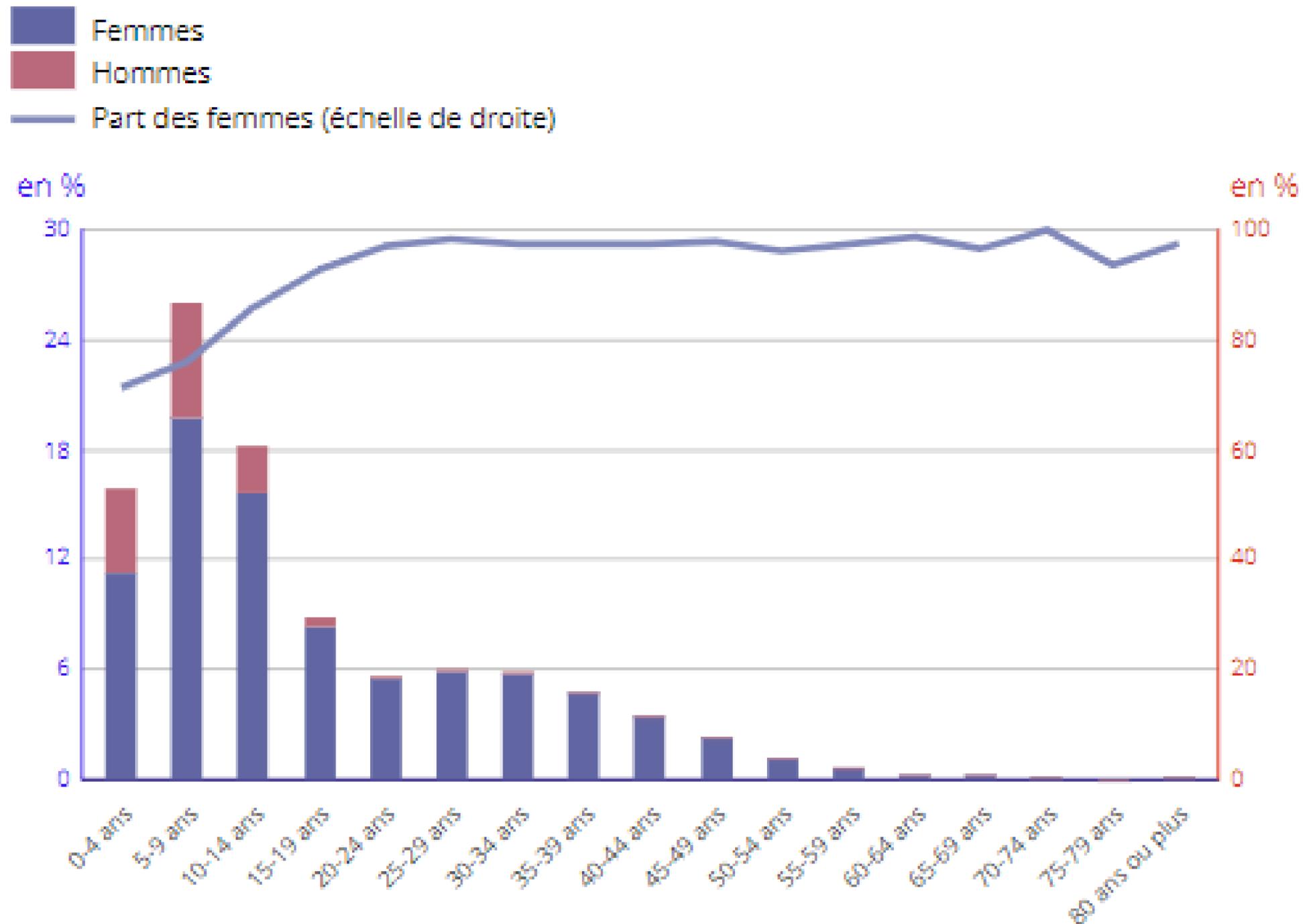
Visent des femmes dans 72% des cas

Répartition des victimes de violences physiques intrafamiliales par âge et sexe, sur la période 2016-2020



Observation : en moyenne, entre 2016 et 2020, les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 3,1 % de l'ensemble des victimes de violences intrafamiliales physiques et conjugales. Dont 70,12% de cette tranche d'âge sont des femmes.

Répartition des victimes de violences sexuelles intrafamiliales par âge et sexe, sur la période 2016-2020



Observation : en moyenne, entre 2016 et 2020, les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 0,7 % de l'ensemble des victimes de violences sexuelles intrafamiliales. Dont 97,5% sont des femmes.

III - Conséquences

Physiques

- **Conséquences évidentes : lésions physiques, fonctionnelles**
 - **Conséquences psychologiques à court et moyen termes :**
 - **Perte de mobilité**
 - **Diminution de l'autonomie**
 - **Syndrome de glissement**
 - **Acutisation de pathologies antérieures**
-

IV - Législation des
violences subies par les
personnes âgées

45 000€ d'amende
+
3 ans
d'emprisonnement



V- Comment y
remédier ?

Prévention :

Vise à réduire l'incidence des violences en agissant sur les facteurs de risque en amont

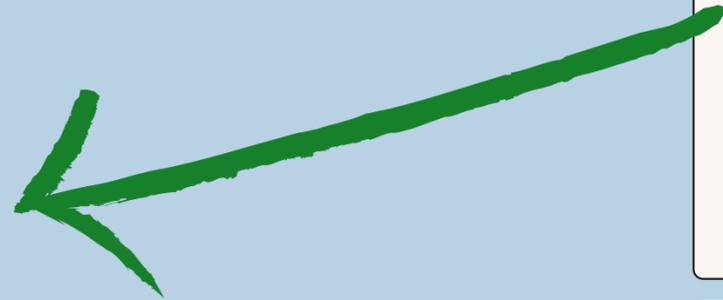
Axée sur l'identification précoce des situations à risque et la prise en charge rapide.

Agit de manière curative après que le dommage a eu lieu.

01. Prévention Primaire

02. Prévention Secondaire

03. Prévention Tertiaire



Conclusion

Personnes âgées victimes de toutes formes de violences

**Représente environ 20% des situations de violences, et sont
prédominantes chez les femmes**

**Conséquences qui peuvent être plus importantes
que chez les sujets jeunes**

**Nécessité de dépistage ++, de prise en charge
(y compris signalement) et d'accompagnement**



Merci pour votre attention!

www.reallygreatsite.com

